



DECISION D'HOMOLOGATION

Paris, le 14/01/2022

Le directeur interministériel du numérique

A destinataires in fine

Objet : Décision d'homologation de FranceConnect+

Après analyse du dossier présenté en vue de l'homologation de FranceConnect+, permettant l'identification et l'authentification pour des schémas d'identité de niveau de garantie substantiel et élevé, selon les principes du Référentiel Général de Sécurité (RGS),

Après avoir constaté le niveau de sécurité atteint par le programme sur le périmètre présenté,

Après la communication de l'ANSSI sur le renouvellement de l'attestation de conformité de FranceConnect+ pour les niveaux de garantie substantiel et élevé pour une durée de deux ans,

A l'issue de la présentation des risques résiduels et après avis des membres de la commission d'homologation réunie le 14 janvier 2022,

Je renouvelle l'homologation de sécurité RGS de FranceConnect+ dans sa version de niveau substantiel et élevé dans le contexte de son hébergement et **pour une durée de 2 ans** sur le périmètre national suivant :

- les Fournisseurs de Services publics et privés,
- les Fournisseurs d'Identités de niveau de garantie substantiel ou élevé,
- les Usagers nationaux.

J'autorise la mise en production de cette plateforme FranceConnect+.

Je décide de la poursuite des travaux et du maintien des groupes de travail trimestriels « Sécurité et confiance de l'écosystème FranceConnect », lors desquels l'équipe FranceConnect communique et échange avec l'écosystème sur l'avancement des plans d'actions consolidés et des travaux de réduction des risques.

Nadi BOU HANNA
Directeur interministériel du Numérique